

Principales garanties

- ✓ Remboursement de tous les frais liés au voyage : logement, transport, loisirs et véhicule de location
- ✓ Annulation ou modification du voyage
- ✓ Choix entre différents plafonds de couverture (1.500€, 3.000€, 4.500€ ou 10.000€)

La protection intégrale de votre voyage.

L'assurance NoGo All-in couvre un voyage de manière très complète, quelles que soient la destination et la durée de celui-ci. Idéal pour les voyages plus exceptionnels en « formule all in » ou à la carte.

FRAIS COUVERTS

Prise en charge des frais d'annulation ou de modification de :

Logement : hôtel, location, chez l'habitant, incluant les frais optionnels comme le parking, la demi-pension, pension complète, navette.

Transport : avion, train, bus, bateau, ainsi que les frais de transport pour se rendre vers la gare, l'aéroport ou le port, les frais de transport des trajets itinérants pour se rendre d'un logement à un autre durant le voyage.

Loisirs : activités de loisirs prévus pendant la durée du voyage ou du séjour (stages, cours, compétitions, spectacles, événements, ...) réservés avant le départ en voyage.

Véhicule de location : frais relatifs à la location d'un véhicule à la destination de voyage ou de séjour, ou pour se rendre à la destination de voyage ou de séjour facturés avant le départ en voyage.

IMPRÉVUS

Problème de santé :

votre client ou un de ses proches est victime d'une maladie y compris une maladie préexistante, d'un accident, d'un décès, il doit subir une transplantation d'organe, lui ou un de ses proches souffre de complications de la grossesse.

Évènements bouleversant votre quotidien :

un licenciement économique, retrait de ses vacances par son employeur suite à l'incapacité médicale de son remplaçant, un nouveau contrat de travail, une deuxième session, des dégâts importants à son domicile ou à son véhicule, un divorce ou une séparation de fait, le retard à l'embarquement suite à une panne ou un accident.

Le visa de votre client est refusé, il est impossible de lui administrer les vaccins nécessaires, il est désigné comme juré d'assises ou convoqué pour une mission militaire ou humanitaire, il est convoqué pour l'adoption d'un enfant.

LES VOYAGES COUVERTS

- Le voyage ou séjour de minimum 1 nuitée à l'étranger et de minimum 3 nuitées en Belgique
- Plafond maximum garanti jusqu'à 10.000€ parvoyage, selon la formule choisie
- Tous les modes de réservations : internet, agences de voyage, téléphone, ...

Attention : pour couvrir les voyages déjà réservés, NoGo doit être souscrite au moins 30 jours avant le départ.